

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
LODEVE**

Séance du 25 septembre 2023

**Commune de
PAULHAN**

N° 2023/09/16

Date de la convocation	19/09/2023
	<u>Votes</u> : 23
Présents : 21	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 02	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. ALEIX Bertrand, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

Objet : Acceptation d'un don de l'étoile sportive Paulhanaise - section Hand Ball - à la commune

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'étoile sportive Paulhanaise – section Hand Ball- souhaite faire un don d'un montant de 15 161,70 €

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20230925-2023-09-16-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

à la commune afin que cette dernière répartisse cette somme à quatre associations sportives paulhanaises qui s'occupent des jeunes tant sur les plans sportifs que pédagogiques : ESP Basket, ESP Football, ESP Tambourin et l'ESP Tennis.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2242-1,

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter ce don de l'étoile sportive Paulhanaise – section Hand Ball d'un montant de 15 161,70 €.

Oui l'exposé de son Président

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le don de l'étoile sportive Paulhanaise – section Hand Ball – à la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20230925-2023-09-16-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023